

Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale
29 septembre 2021
Commission accidents du travail et maladies professionnelles

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Administrateurs,
Madame la Directrice,

Force Ouvrière déplore une nouvelle fois les conditions de consultation des caisses nationales sur le PLFSS, qui ne sont respectueuses ni des organisations, ni des services. Nous ne disposons pas de leur analyse à temps compte tenu du délai laissé à chacun pour examiner le texte, ni d'ailleurs des annexes, pourtant primordiales pour un certain nombre d'entre-elles. Il demeure fondamental de permettre l'exercice à la fois d'une véritable démocratie sociale sur l'élaboration des Rapports d'Evaluation des LFSS (annexes 1) au printemps, mais aussi le temps nécessaire pour formuler des avis lors du projet à l'automne.

Force Ouvrière constate que ce PLFSS représente bien un projet de fin de mandature présidentielle, car il ne propose rien de structurant pour le financement de la Sécurité sociale. Certes Force Ouvrière salue le relâchement de l'ONDAM et quelques mesures en faveur de l'Autonomie, mais force est de constater qu'il s'agit là d'un effort conjoncturel et de sortie de crise, sans solution pérenne pour l'avenir et qui ne remet pas en question les régressions passées.

Pour Force Ouvrière, cela démontre toute la limite de l'étatisation de la Sécurité sociale : des LFSS qui s'enchaînent mais qui ne savent pas tenir compte du temps long, de la nécessité de stabilité et de lisibilité de son financement. Au contraire, et particulièrement ces dernières années, les LFSS auront accru l'injustice contributive, en remplaçant la participation des entreprises par celle des personnes protégées au travers de la CSG en particulier, mais aussi avec l'introduction massive de la TVA sociale en 2019. Avec la crise sanitaire, l'État a choisi de ne pas assumer sa responsabilité financière en faisant reposer sur la branche Maladie une partie substantielle du coût de la crise sanitaire. C'est cette la déresponsabilisation financière de l'État sur sa mission de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, qui aggrave le déficit de la Sécurité sociale de façon conséquente et durable. C'est une double peine pour les travailleurs : en transformant cette partie de la dette Covid en dette sociale, cette fraction de CSG et la CRDS va persister de 2024 à 2033 au minimum au lieu de disparaître, faisant ainsi supporter l'essentiel de la charge sur les salariés et retraités.

////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

Pour ce qui concerne la branche accidents du travail et maladies professionnelles

Ce PLFSS démontre une fois de plus la bonne santé financière de cette branche qui devrait lui permettre d'envisager un investissement massif dans le domaine de la prévention des risques professionnels. La signature de l'ANI sur la santé au travail démontre la volonté des interlocuteurs sociaux de voir la branche accidents du travail et maladies professionnelles poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années dans le domaine de la prévention. Cette perspective n'est une fois de plus pas présente au sein de ce PLFSS.

Le rapport d'évaluation de la branche continue de mettre en avant la nécessité de concilier la réduction, grâce à la prévention, de la fréquence des AT/MP et l'amélioration de la reconnaissance des ATMP avec la viabilité financière de la branche. Les excédents cumulés par la branche ces dernières années devraient aujourd'hui suffire à démontrer sa viabilité financière. Il apparaît surtout que c'est bien l'investissement dans le domaine de la prévention primaire qui devrait à long terme permettre d'une part, une meilleure protection des travailleurs et d'autre part la réalisation d'économie pour la branche AT/MP. Pour Force Ouvrière, la signature d'un ANI retranscrit au sein d'une loi pour renforcer la prévention devrait être un signal suffisant fort pour s'assurer que la branche ATMP dispose aujourd'hui des moyens de ses ambitions. Tel n'est pas le cas dans ce PLFSS.

Le PLFSS prend en compte le rapport de la commission sur la sous déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles qui évalue désormais le montant de la sous déclaration entre 1,2 et 2,1 milliards. Le transfert financier de la branche AT/MP vers la branche maladie est porté à 1,1 milliard d'euros. Force Ouvrière avait déjà affirmé que ce transfert financier était un véritable aveu d'abandon de la part des pouvoirs publics et démontrait le manque de volonté politique dans la lutte contre la sous déclaration et la sous reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cela semble aller de mal en pis puisque ce chiffre est encore une fois revu à la hausse. Ainsi malgré les objectifs affichés de la branche, à savoir l'amélioration de la reconnaissance des AT/MP, la branche maladie continue de supporter de fait, de plus en plus de dépenses qui devraient, en principe, relever d'un financement exclusif par les cotisations patronales. Le risque professionnel se déporte alors sur tous les assurés sociaux au risque d'entraîner une déresponsabilisation croissante des employeurs.

Concernant les dotations au FIVA et au FCAATA, elles sont pour force Ouvrière encore très nettement insuffisantes. Le FIVA opère aujourd'hui un véritable travail pour améliorer l'accès au droit qui pourrait dès lors accroître la demande dans les années à venir et donc nécessiter des fonds supplémentaires. Force ouvrière réaffirme son attachement à ce fond spécifique avec un mode de gestion paritaire et s'opposera systématiquement à toute attaque contre ce dernier. En ce qui concerne le FCAATA, Force Ouvrière continue de revendiquer la mise en place d'une voie d'accès individuelle qui pourrait être en partie financée par les excédents de la branche AT/MP. La forte baisse de la dotation envers le FCAATA ne permet pas d'envisager une amélioration des droits pour les victimes de l'amiante.

/////// **FO** //////////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////////

Ainsi, malgré quelques avancées, pour lesquelles Force Ouvrière conservera son exigence sur l'appréciation concrète de ces mesures et de leurs effets. Pourtant toutes ces mesures ne peuvent masquer l'insuffisance chronique de moyens pour répondre aux enjeux de la permanence de notre modèle.

Force Ouvrière ne peut que s'opposer à ce texte en ce qu'il ne remet pas en cause la déresponsabilisation des entreprises sur le financement de la Sécurité sociale et de l'État sur ce qui relève de ses attributions. Ce PLFSS ne fixe pas des caps sérieux pour répondre aux défis du financement de la Sécurité Sociale qui est un élément consubstantiel de notre République sociale.